

Nouvel apprentissage bancaire: les banques se préparent

Dernière ligne droite pour la réforme de la formation commerciale de base

- L'apprentissage bancaire commercial «nouvelle formule» démarrera à l'été 2023. Il s'articule autour des compétences opérationnelles et des aspects liés au développement durable, assurant ainsi une préparation optimale au monde du travail de demain pour les futur-e-s employé-e-s de commerce.
- L'Association suisse des banquiers (ASB) s'est fortement mobilisée pour que la formation commerciale de base évolue et elle salue cette réforme. Toutes les demandes principales ont pu être ancrées dans le nouveau plan de formation. En particulier, la possibilité, particulièrement importante et appréciée dans le secteur bancaire, d'achever l'apprentissage directement avec la maturité professionnelle est maintenue. Celle-ci permet d'accéder directement aux hautes écoles spécialisées.
- Le comité de pilotage des banques finalisera les contenus d'apprentissage spécifiques à la branche au cours des prochains mois. En outre, l'ASB apporte son soutien aux banques pour mettre en place et concrétiser le nouvel apprentissage bancaire au niveau des établissements.

Un projet interbranches

Lancé en 2018 et porté par la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), le projet «Employé-e-s de commerce 2023» est

un projet national et interbranches de réforme de la formation commerciale de base. Il vise à orienter davantage la formation professionnelle initiale «Employé-e de commerce CFC» vers l'acquisition de compétences adaptées au monde du travail de demain.

Un groupe de travail composé de représentant-e-s des banques et présidé par l'ASB assure la mise en œuvre du projet dans le secteur bancaire. L'ASB s'est fortement mobilisée pour que la formation commerciale de base évolue. Elle a plaidé pour une configuration adaptée, fondée sur des principes, afin de préserver la compétitivité de cette filière et de ses acteurs. Toutes les demandes principales ont pu être ancrées dans le nouveau plan de formation. En particulier, la possibilité, particulièrement importante et appréciée dans le secteur bancaire, d'achever l'apprentissage directement avec la maturité professionnelle est maintenue. Celle-ci permet d'accéder directement aux hautes écoles spécialisées. L'ASB apporte ainsi une contribution importante au renforcement et au développement de la place financière suisse, qui assureront sa position de leader mondial.

Priorité aux compétences opérationnelles

La réforme apporte diverses améliorations. Les employé-e-s de commerce de demain connaîtront des formes de travail et d'organisation agiles, interagiront dans des environnements de travail connectés et utiliseront les nouvelles technologies. Afin d'anticiper ces évolutions, la nouvelle formation commerciale de base est axée sur les compétences opérationnelles et mise sur une plus grande proximité avec la pratique. Les apprenti-e-s seront ainsi en mesure de gérer les changements économiques et sociaux, mais aussi de poursuivre leur apprentissage tout au long de la vie.

A l'issue de l'apprentissage bancaire commercial, les jeunes professionnel-le-s conserveront de multiples possibilités de formations complémentaires, notamment dans les Ecoles supérieures et les Hautes écoles spécialisées. Le système dual de formation commerciale de base reste ainsi une solution attrayante pour faire ses premiers pas dans la vie professionnelle, puis pour se perfectionner.

Intégration des aspects liés au développement durable

Outre les compétences opérationnelles, la nouvelle formation commerciale de base met l'accent sur le développement durable. L'ASB salue en particulier le fait que l'apprentissage intègre désormais les objectifs de développement durable définis conjointement avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). D'une part, les produits financiers durables sont largement traités et, d'autre part, le développement durable est au cœur de l'enseignement dans le domaine des compétences de conseil. Ces objectifs d'apprentissage concrétisent la décision prise par le Conseil d'administration de l'ASB en novembre 2021, qui visait à intégrer davantage le développement durable dans la formation initiale et continue.

«Nous saluons la réforme «Employé-e-s de commerce 2023» notamment parce qu'elle répond de manière ciblée aux enjeux actuels, en mettant l'accent sur les compétences opérationnelles et en intégrant le développement durable dans les objectifs d'apprentissage. Elle offre ainsi une base attrayante pour construire sa vie professionnelle et l'enrichir grâce à de multiples possibilités de formation continue»

Jörg Gasser, CEO de l'ASB

Dialogue permanent avec les banques

L'apprentissage bancaire commercial «nouvelle formule» démarrera à l'été 2023. Le comité de pilotage des banques, composé de représentant-e-s des groupes de banques, de prestataires de formation (organisations CI) et de l'ASB, finalisera au cours des prochains mois les principaux contenus d'apprentissage spécifiques à la branche Banque. Les banques disposeront ensuite d'un délai d'un an pour les mettre en œuvre.

L'objectif est que cette mise en œuvre soit aussi simple et qualitative que possible au sein des établissements. A cet effet, le comité de pilotage mise sur une communication permanente et sur le dialogue avec les responsables de la relève des banques. L'ASB accompagne l'introduction du nouvel apprentissage bancaire

en publiant un guide pratique, dont la première version date de 2021, et en organisant régulièrement des séances d'information sur l'ensemble du territoire suisse.

Contact Médias

Notre équipe se tient volontiers à la disposition des représentants des médias pour toute question.

+41 58 330 63 35